



LA SAUVEGARDE

RAPPORT ANNUEL
2016



LA SAUVEGARDE

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Conseil d'administration	page 2
Rapport de gestion du conseil d'administration	page 3
Mandats et fonctions exercés en 2016 par chacun des mandataires sociaux	page 13
Rapport général du commissaire aux comptes	page 20
Projet de textes des résolutions	page 22
Bilan au 31 décembre 2016	page 24
Compte de résultat au 31 décembre 2016	page 26
Annexe aux comptes sociaux	page 27

Conseil d'administration

au 31 décembre 2016

M. Laurent Tollié,
Président

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE
représentée par *M. Pierre Vionnet*, Administrateur

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE
représentée par *Mme Valérie Cohen*, Administrateur

Crédit Social des Fonctionnaires
représentée par *M. Benoît Hoine*, Administrateur

FIDÉLIA ASSISTANCE
représentée par *Mme Christiane Maurech*, Administrateur

GMF ASSURANCES
représentée par *Mme Marie-France Orti*, Administrateur

GMF VIE
représentée par *M. Jean-Pierre Gualazzi*, Administrateur

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES
représentée par *M. Hubert Ivanoff*, Administrateur

MAAF ASSURANCES
représentée par *M. Bernard Barbottin*, Administrateur

TÉLÉASSURANCES
représentée par *M. Michel Giraudon*, Administrateur

Direction générale

M. Laurent Tollié,
Directeur Général

Mme Sophie Beuvaden,
Directeur Général Délégué

Commissaires aux comptes

Titulaires

ERNST & YOUNG et Autres,
représenté par *M. Olivier Drion*

Suppléants

PICARLE ET ASSOCIÉS,
représenté par *M. Pierre Planchon*

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société LA SAUVEGARDE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les sociétaires au cœur de leur mutuelle

Depuis toujours, la relation avec les sociétaires est au cœur de la vie et des projets de la mutuelle.

En 2016, GMF a proposé à ses 3,55 millions de sociétaires les réponses à leurs nouveaux besoins en lançant plusieurs offres destinées à renforcer ou rénover le niveau de qualité des contrats : en IARD, pour garantir les nouveaux usages de consommation en auto et, en protection juridique avec la garantie de la vie numérique.

Avec sa campagne « Nous sommes pour ceux », la GMF a choisi de renforcer sa proximité avec les Agents du service public. Cette campagne, bien accueillie, permet au réseau de s'appuyer sur la singularité de la marque pour maintenir et renforcer le lien avec ses sociétaires.

Dans le domaine des partenariats, l'année a été marquée par le rapprochement avec les mutuelles UNÉO et MGP pour construire UNEOPOLE. Cette alliance stratégique garantira une protection sociale de qualité et pérenne à tous les personnels du secteur Sécurité-Défense, premier marché affinitaire de la GMF.

Une année de résistance dans un contexte de marché difficile

Près de 30 000 nouveaux sociétaires ont rejoint la marque dans un contexte de marché de plus en plus tendu. Malgré une concurrence toujours plus agressive, les portefeuilles de la GMF ont progressé de 1,1 % en assurances de dommages aux biens et responsabilité.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

En santé et prévoyance, la bonne performance de GMF a été portée par la distribution de la nouvelle sur-complémentaire, qui rencontre un réel succès et représente 20 % des affaires nouvelles.

En assurance vie, GMF VIE propose à ses sociétaires - pour une partie de leur épargne - un investissement en unités de compte. La collecte s'est établie à 1 535,7 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2015. GMF VIE a servi un taux de 2,50 %, taux très supérieur à celui de la plupart des mutuelles et assureurs sur le marché français.

Des coûts de sinistres en hausse récurrente

L'assistance et l'indemnisation ont été fortement impactées par les inondations survenues en Ile-de-France en juin 2016. Plus de 35 000 dossiers GMF ont été traités pour un montant de 88,5 millions d'euros. Le coût des accidents corporels graves et des réparations et pièces détachées en auto demeurent les principales causes de l'augmentation de la charge financière des sinistres.

GMF au sein d'un groupe pérenne

Toutes les fonctions support de GMF, de MAAF et de MMA sont désormais opérationnelles au niveau de Covéa. Depuis début 2016, les ressources humaines et la communication interne sont transversales. Cette Direction générale unique prépare et mène, avec les partenaires sociaux, les négociations autour d'un statut commun pour tous les collaborateurs du Groupe. Ce statut équitable et juste sera l'une des clés de la compétitivité dans les prochaines années.

Dans un environnement instable et compétitif, Covéa développe un modèle singulier et durable pour renforcer ses mutuelles et offrir chaque jour davantage de service aux sociétaires.

La solidité et la solvabilité du Groupe contribuent à favoriser l'innovation en matière de produits, de gestion des sinistres, de services au bénéfice des sociétaires, et à préparer sereinement l'avenir.

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- Les primes acquises brutes de réassurance progressent de 1,37 % en 2016, contre 2,34 % en 2015.
L'évolution des primes sur l'exercice concerne plus particulièrement les produits Habitation et le portefeuille des personnes morales.

- **Evénements climatiques :**

Dans la continuité des années précédentes, l'exercice 2016 a connu des événements climatiques parmi lesquels des inondations, des épisodes de grêle et de tempêtes qui ont frappé le territoire français principalement en février, en mai et juin.

Le coût global de ces événements s'élève à 4,33 millions d'euros.

Après prise en compte de la récupération en réassurance au titre des garanties climatiques, l'impact global est ramené à 2,18 millions d'euros.

La provision pour égalisation sur ces événements a été dotée de 0,37 million d'euros.

- **Sinistres :**

Deux sinistres très importants concernant la garantie responsabilité civile incluse dans des contrats auto pass, à hauteur de 25,6 millions d'euros, ont fait augmenter la charge sinistre. Après réassurance, la société garde à sa charge 9 millions d'euros dont le coût de revalorisation des rentes et l'impact de la baisse des taux d'actualisation sur l'évaluation de ces dossiers corporels graves.

Après prise en compte de la réassurance, la charge sinistre affaires directes est en augmentation de 9,75 % et s'élève à 110,74 millions d'euros.

- Le niveau des produits financiers nets a diminué de 33,68 % pour atteindre 11,43 millions d'euros contre 17,23 millions d'euros en 2015.

En 2016, les plus-values réalisées sur les actions sont moins significatives compte tenu du contexte du marché financier. Des plus-values nettes sur actions ont été réalisées à hauteur de 2,58 millions d'euros contre 8,08 millions d'euros en 2015 et contribuent principalement à la baisse des produits financiers nets.

2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	2016	2015
Primes émises	129,8	129,9
Primes acquises	130,0	128,2
Résultat de réassurance	2,9	22,9
Charge des sinistres brute	- 122,2	- 126,9
Frais généraux	- 45,1	- 45,2
Produits nets des placements	11,4	17,2
Résultat de l'exercice	- 18,3	6,6

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Chiffre d'affaires :

Le montant des primes acquises brutes s'établit à 130,02 millions d'euros en 2016, en progression de 1,37 % par rapport aux primes acquises en 2015.

En millions d'euros	2016	Répartition
VTM (4 roues + 2 roues)	55,309	42,54 %
Habitation	35,006	26,92 %
Accidents et Famille	5,822	4,48 %
Santé	6,611	5,08 %
Autres	0,518	0,40 %
Personnes morales	26,283	20,21 %
Total Affaires directes	129,549	99,64 %
Acceptations	0,474	0,36 %
Primes acquises	130,023	100,00 %

Après prise en compte des primes cédées aux réassureurs, les primes acquises nettes s'élèvent à 119,48 millions d'euros, en augmentation de 2,12 %.

Charge des sinistres :

Décomposition de la charge des sinistres :

En millions d'euros	2016	2015	% variations 2016/2015
Sinistres payés bruts	105,019	88,539	+ 18,61 %
Variation des provisions	17,146	38,449	- 55,41 %
Sinistres bruts	122,164	126,988	- 3,80 %
Cessions	- 17,208	- 34,147	- 49,61 %
Sinistres nets	104,957	92,840	+ 13,05 %

Frais généraux :

Le taux de frais généraux sur primes acquises ressort pour 2016 à 34,67 %, contre 35,24 % en 2015.

Les frais généraux, avant frais d'acquisition reportés, restent stables et s'élèvent à 44,96 millions d'euros.

Revenus des placements :

Le résultat de la gestion financière s'élève à 11,43 millions d'euros.

Les produits financiers comprennent principalement, en millions d'euros :

- les revenus nets et plus-values des obligations : 7,3
- les revenus des immeubles et sociétés immobilières : 0,9
- les dividendes : 0,7
- les plus-values sur actions : 2,6.

Résultat :

En 2016, l'exercice dégage une perte de 18,34 millions d'euros.

2.2 BILAN

Gestion financière :

a) Performances du portefeuille :

Notre portefeuille obligataire enregistre une performance de 2,34 % pour un indice de référence des marchés de 2,05 %.

Les actions réalisent une performance de 0,54 % sur les actions européennes pour un indice de référence de 1,80 %.

b) Placements :

En valeur de réalisation et en milliers d'euros	2016	Répartition	2015	Répartition	Evolution
Immobilier	42 482	9,24 %	42 057	9,01 %	0,85 %
Obligations	355 090	77,22 %	365 884	78,42 %	- 2,95 %
Actions	55 021	11,97 %	52 281	11,20 %	5,24 %
Actions non cotées et stratégiques	925	0,20 %	757	0,16 %	22,17 %
OPCVM de trésorerie	6 304	1,37 %	5 604	1,20 %	12,48 %
Prêts et dépôts	6		7		- 11,38 %
Total	459 829	100,00 %	466 591	100,00 %	- 1,46 %

Les placements atteignent une valeur de marché de 460 millions d'euros au 31 décembre 2016, en légère diminution de 1,46 % par rapport à l'année précédente.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 est une perte de 18 340 736,39 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au report à nouveau qui présentera un solde créditeur de 54 685 797,36 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

5. PERSPECTIVES 2017

En 2017, notre Société va renforcer ses protections en réassurance sur les garanties de responsabilité corporelle afin de mieux protéger la volatilité de son résultat.

6. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint un tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application de la loi de modernisation de l'économie (LME), il convient de préciser que l'encours fournisseur et intragroupe, à la clôture de l'exercice, s'élève à 110 054,82 euros qui se décompose en :

	2016	2015
A moins de 60 jours	108 419,08 euros	329 654,29 euros
A plus de 60 jours relatifs aux retenues de garantie sur immeubles	1 635,74 euros	1 635,74 euros

8. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

(article L 232-1 du Code de commerce)

Notre société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement au sens de l'article précité.

9. COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES

(articles 223 quater et 39-4 du Code général des impôts)

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que notre société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

10. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 255-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice 2016, par chacun des mandataires sociaux.

11. SITUATION DES MANDATS

11.1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de la société MAAF ASSURANCES arrive à expiration à la présente Assemblée.

Nous soumettons à votre approbation son renouvellement pour une nouvelle période de six ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

11.2 MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En raison de la démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant à l'issue de l'Assemblée Générale, et suite à l'appel d'offres lancé pour leur remplacement, nous vous proposons de nommer :

- la société MAZARS, représentée par Monsieur Olivier LECLERC, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

12. FILIALES ET PARTICIPATIONS

LA SAUVEGARDE détient 99,50 % du capital de la SCI 36 Boulevard St Marcel et 49,96 % de la société DEKRA CLAIMS SERVICES FRANCE SA.

Le chiffre d'affaires de DEKRA CLAIMS SERVICES FRANCE SA s'élève à 4,31 millions d'euros et son activité principale reste la représentation de compagnies d'assurances.

Le résultat provisoire de l'exercice 2016 est un bénéfice de 400 milliers d'euros, contre 372 millions d'euros en 2015.

12.1 PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

Notre société n'a pris aucune participation supérieure à 5 % du capital et ne s'est assurée le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

12.2 CESSION DE PARTICIPATIONS

Notre société n'a cédé aucune participation supérieure à 5 % du capital au cours de l'exercice écoulé.

13. RÉPARTITION DU CAPITAL

Conformément à la loi, nous vous informons que, au 31 décembre 2016, le capital de notre société est détenu à :

- 49,94 % par GMF ASSURANCES,
- 50,04 % par Covéa Coopérations.

14. ACTIONNARIAT

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de notre Société au 31 décembre 2016.

Il convient donc de prendre acte que le personnel ne détient aucune participation au capital.

15. CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L 225-38 ET L 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Aussi, nous vous demandons d'approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs aux conventions visées par ledit article.

La liste des conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce a été communiquée aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Conseil d'administration

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2016	2015	2014	2013	2012
Situation en fin d'exercice					
Capital social	38 313	38 313	38 313	38 313	38 313
Nombre d'actions émises	2 394 575	2 394 575	2 394 575	2 394 575	2 394 575
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes (primes émises)	129 776	129 893	126 851	119 764	109 773
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations	-17 962	7 447	11 046	-3 541	33 630
Impôts sur les bénéfices	15	443	4 476	339	478
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations	-18 341	6 627	6 169	-4 257	48 198
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et dépréciations	-7,51	2,92	2,74	-1,62	13,84
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations	-7,66	2,77	2,58	-1,78	20,13
Dividende attribué à chaque action					

Mandats et fonctions exercés en 2016

Monsieur Bernard BARBOTTIN

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

FORCE ET SANTE (Union Mutualiste)	Administrateur
MAAF ASSURANCES SA	Vice-Président du Conseil d'administration
MAAF ASSURANCES (SAM)	Vice-Président du Conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : Covéa Coopérations

Société concernée

MAAF VIE (SA)	Administrateur
---------------	----------------

Société représentée : FINANCIERE VIVIENNE

Société concernée

BPCE IARD (SA)	Membre du Conseil de Surveillance
----------------	-----------------------------------

Société représentée : MAAF ASSURANCES (SAM)

Sociétés concernées

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur

Société représentée : MAAF ASSURANCES SA

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit
--------------	--

Société représentée : FORCE ET SANTÉ

Société concernée

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

Madame Sophie BEUVADEN

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Titulaire en FRANCE

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Directeur Général Délégué
Covéa Coopérations (SA)	Directeur Général Délégué
Covéa Finance (SAS)	Présidente du Comité de Surveillance
Covéa Immobilier (SAS)	Président du Comité de Surveillance
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Directeur Général Délégué
FONCIÈRE DE PARIS SIIC (SA)	Président du Conseil de Surveillance
GMF ASSURANCES (SA)	Directeur Général Délégué
GMF VIE (SA)	Directeur Général Délégué
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Directeur Général Délégué
LA SAUVEGARDE (SA)	Directeur Général Délégué
MAAF ASSURANCES (SAM)	Directeur Général Délégué
MAAF ASSURANCES SA	Directeur Général Délégué

Mandats et fonctions exercés en 2016

MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA IARD (SA)	Directeur Général Délégué
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA VIE (SA)	Directeur Général Délégué
Titulaire à l'étranger	
CSE ICO	Administrateur
CSE INSURANCE SERVICES	Administrateur
CSE SAFEGUARD	Administrateur
GMF FINANCIAL	Administrateur

Madame Valérie COHEN

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

Titulaire à l'étranger

BIPIEMME ASSICURAZIONI S.p.A. Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA) Administrateur

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

PRÉVENTION ROUTIÈRE (Association) Administrateur

Monsieur Michel GIRAUDON

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

GMF Solidarité Fonds d'Entraide du Groupe GMF (Association) Administrateur et Trésorier

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM) Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Société concernée

GMF VIE (SA) Administrateur

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA) Administrateur

Monsieur Jean-Pierre GUALEZZI

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Association Nationale des Souscripteurs de GMF Vie	Administrateur et Vice-président
GMF ASSURANCES (SA)	Membre du Bureau du Conseil
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Secrétaire du Bureau du Conseil

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : PRONY IMMOBILIER

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Monsieur Benoît HOINE

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Crédit Social des Fonctionnaires (Association à but non lucratif)	Directeur Général
CRESERFI (SA)	Directeur général délégué
PROGRETIS (Société de conseil en gestion de patrimoine)	Gérant
CSF ASSURANCES (SARL)	Gérant

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : CSF Assurances

Société concernée

Fondation CSF	Administrateur
---------------	----------------

Société représentée : CRESERFI

Société concernée

SCI Poissonnière	Gérant
------------------	--------

Mandats et fonctions exercés en 2016

Monsieur Hubert IVANOFF

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Vice-président
GMF ASSURANCES (SA)	Vice-président
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur

Madame Christiane MAURECH

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

GMF Solidarité Fonds d'Entraide du Groupe GMF (Association)	Administrateur et Vice-présidente
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : FIDÉLIA Services

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
COVÉA (SGAM)	Administrateur

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en 2016

Madame Marie-France ORTI

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)

Administrateur et Vice-présidente

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)

Administrateur

GMF ASSURANCES (SA)

Administrateur

Société représentée : GMF ASSURANCES

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)

Administrateur

LA SAUVEGARDE (SA)

Administrateur

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF VIE (SA)

Administrateur

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

COVÉA (SGAM)

Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques

Monsieur Laurent TOLLIE

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

GMF ASSURANCES (SA)	Directeur Général
LA SAUVEGARDE (SA)	Président-Directeur Général
TÉLÉASSURANCES (SA)	Président du Conseil d'Administration
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

GMF Vie (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Société concernée

Groupe de Fournitures et de Moyens Informatiques (GIE)	Administrateur
--	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Sociétés concernées

Cibail (GIE)	Administrateur
Covéa Finance (SAS)	Membre du Comité de Surveillance
Covéa Immobilier (SAS)	Membre du Comité de Surveillance
Covéa Immobilier Support (GIE)	Administrateur

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Sociétés concernées

AGSI (GIE)	Administrateur
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA Services (SA)	Administrateur

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LA SAUVEGARDE tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 3.2.1 de l'annexe, les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels. Les modalités d'estimations de ces éléments sont relatées dans cette note de l'annexe.

Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de votre société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- La note 3.2.3 de l'annexe décrit les principes et les modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers, des titres de participation et autres placements, ainsi que la méthode de détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie constatées durant l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs, décrites dans cette note de l'annexe. Nous avons examiné l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues par votre société pour déterminer les éventuelles dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 2 mai 2017

Le commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Drion

Projet de texte des résolutions

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur l'activité de la Société au cours dudit exercice ;

et

- la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2016.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et à l'article R.322-7 du code des assurances, approuve les termes dudit rapport ainsi que l'ensemble des conventions qui y sont relatées.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit par une perte de 18 340 736,39 euros décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau avant affectation	73 026 533,75 euros
- Perte	18 340 736,39 euros
- Report à nouveau après affectation	54 685 797,36 euros

L'Assemblée Générale rappelle qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de MAAF ASSURANCES arrive à expiration.

Elle décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2023 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire à l'issue de la présente Assemblée et décide de nommer pour le remplacer la société MAZARS, représentée par Monsieur Olivier LECLERC, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Commissaire aux comptes suppléant à l'issue de la présente Assemblée et décide de nommer pour le remplacer Monsieur Emmanuel CHARNAVEL pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes aux présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives prescrites par la loi.

Bilan au 31 décembre 2016

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
2 - Actifs incorporels		8
3 - Placements	383 568	389 781
3a - Terrains et constructions	16 600	16 557
3b - Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1 642	2 199
3c - Autres placements	365 325	371 024
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1	1
5 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	83 709	87 494
5a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)	48	313
5d - Provisions pour sinistres (non-vie)	83 661	82 941
5f - Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g - Provision d'égalisation		
5i - Autres provisions techniques (non-vie)		4 240
6 - Créances	78 277	68 893
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	58 004	58 429
6aa - Primes restant à émettre	-3 580	-3 400
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	61 584	61 829
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	11 553	5 369
6c - Autres créances	8 721	5 095
6ca - Personnel		
6cb - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 186	92
6cc - Débiteurs divers	7 534	5 003
7 - Autres actifs	10 763	608
7a - Actifs corporels d'exploitation		
7b - Comptes courants et caisse	10 763	608
8 - Comptes de régularisation - Actif	15 360	15 541
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	3 620	4 194
8b - Frais d'acquisition reportés	9 099	9 248
8c - Autres comptes de régularisation	2 642	2 099
Total de l'actif	571 677	562 325

Bilan au 31 décembre 2016

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
1 - Capitaux propres	141 291	159 633
1a - Capital	38 313	38 313
1b - Primes liées au capital social	9 434	9 434
1c - Écarts de réévaluation	898	898
1d - Autres réserves	37 961	37 961
1e - Report à nouveau	73 027	66 400
1f - Résultat de l'exercice	-18 341	6 627
2 - Passifs subordonnés		
3 - Provisions techniques brutes	407 200	383 209
3a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)	51 344	51 591
3d - Provisions pour sinistres (non-vie)	282 544	265 398
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g - Provision pour égalisation	7 870	7 367
3i - Autres provisions techniques (non-vie)	65 442	58 853
5 - Provisions	22	37
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	3 567	1 330
7 - Autres dettes	14 813	13 873
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 318	5 017
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	1 044	1 002
7d - Dettes envers des établissements de crédit	4 901	4 162
7e - Autres dettes	3 551	3 692
7ea - Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	104	109
7ec - Personnel		
7ed - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 247	2 476
7ee - Créanciers divers	1 200	1 107
8 - Comptes de régularisation - Passif	4 784	4 243
Total du passif	571 677	562 325

Compte de résultat au 31 décembre 2016

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

I - Compte technique de l'assurance non-vie

<i>En milliers d'euros</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes N-1
1 - Primes acquises	130 023	10 546	119 477	117 001
1a - Primes	129 776	10 281	119 496	119 383
1b - Variation des primes non acquises	247	266	-19	-2 382
2 - Produits des placements alloués	7 953		7 953	12 624
3 - Autres produits techniques	2 119		2 119	2 097
4 - Charges de sinistres	-122 165	-17 208	-104 957	-92 841
4a - Prestations et frais payés	-105 019	-16 488	-88 531	-84 156
4b - Charges des provisions pour sinistres	-17 146	-719	-16 426	-8 685
5 - Charges des autres provisions techniques	-6 589	4 240	-10 829	-875
6 - Participation aux résultats		-228	228	208
7 - Frais d'acquisition et d'administration	-30 606	-311	-30 296	-30 519
7a - Frais d'acquisition	-21 437		-21 437	-22 028
7b - Frais d'administration	-9 169		-9 169	-8 651
7c - Commissions reçues des réassureurs		-311	311	160
8 - Autres charges techniques	-4 979		-4 979	-4 420
9 - Variation de la provision pour égalisation	-503		-503	-925
Résultat technique de l'assurance non-vie	-24 747	-2 960	-21 787	2 350

III - Compte non technique

<i>En milliers d'euros</i>	Opérations 2016	Opérations 2015
1 - Résultat technique de l'assurance non-vie	-21 787	2 350
3 - Produits des placements	14 884	20 949
3a - Revenu des placements	11 009	11 415
3b - Autres produits des placements	276	304
3c - Profits provenant de la réalisation des placements	3 599	9 230
4 - Produits des placements alloués		
5 - Charges des placements	-3 457	-3 721
5a - Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 012	-840
5b - Autres charges des placements	-1 829	-1 868
5c - Pertes provenant de la réalisation de placements	-616	-1 013
6 - Produits des placements transférés	-7 953	-12 624
7 - Autres produits non techniques	19	69
8 - Autres charges non techniques	-32	47
9 - Résultat exceptionnel		
9a - Produits exceptionnels		
9b - Charges exceptionnelles		
10 - Participation des salariés		
11 - Impôt sur les bénéfices	-15	-443
12 - Résultat de l'exercice	-18 341	6 627

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

1 - Domaine d'activité de la société

2 - Faits marquants de l'exercice

3 - Principes et méthodes comptables

3.1 - Principes comptables et changement de méthode et de présentation du bilan

3.2 - Description des méthodes comptables

3.2.1 Opérations d'assurance non-vie

3.2.1.1 Primes

3.2.1.2 Provisions pour primes non acquises et Provision pour risques en cours (Articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement 2015-11 ANC, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

3.2.1.3 Sinistres (Articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement 2015-11 ANC et R 343-4 du Code des assurances)

3.2.1.4 Frais d'acquisition (Article 151-1 du règlement 2015-11 ANC et L 113-15-2 du Code des assurances)

3.2.1.5 Provisions pour égalisation (Article 143-19 et 143-20 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 6° du Code des assurances)

3.2.2 Opérations de réassurance

3.2.2.1 Acceptations (Article 343-8 du Code des assurances)

3.2.2.2 Cessions (Articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)

3.2.2.3 Titres remis en nantissement des réassureurs

3.2.3 Placements

3.2.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.2.3.1.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

3.2.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

3.2.3.1.3 Obligations indexées sur l'inflation

3.2.3.1.4 Actions et autres titres à revenu variable

3.2.3.2 Dépréciations

3.2.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

3.2.3.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

3.2.3.2.2.1 Placements immobiliers

3.2.3.2.2.2 Placements financiers non cotés

3.2.3.2.2.3 Placements financiers cotés

3.2.3.2.2.4 Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques

3.2.3.3 Produits des placements (Article 337-7 du règlement 2015-11)

3.2.3.4 Charges des placements (Plan comptable Article 322-1 du règlement 2015-11)

3.2.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement

3.2.3.6 Produits des placements alloués

3.2.3.7 Présentation du résultat financier

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

3.2.4 Créances

3.2.5 Impôt

3.2.6 Affectation des charges par destination (Article 331-1 du règlement 2015-11)

3.2.7 Engagements hors bilan des opérations des instruments financiers à terme

3.2.8 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

4 - Notes sur le bilan

Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

Mouvements - Actifs incorporels

Mouvements - Placements

Etat des échéances des créances

Comptes de régularisation

Capitaux propres

Composition de l'actionnariat

Provisions

Etat des échéances des dettes

Comptes de régularisation

Analyse des provisions techniques non-vie

Passifs subordonnés

Provisions techniques (montants nets de recours encaissés ou prévus)

Opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Actifs et passifs en devises

Engagements hors bilan

Informations sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Produits et charges des placements

Ventilation des primes brutes par zones géographiques

Mouvements de portefeuille

Analyse des charges par nature et par destination

Analyse des produits et charges non techniques

Analyse des produits et charges exceptionnels

Analyse de la charge d'impôt

Impôts différés

Résultat technique non-vie par catégorie (en milliers d'euros)

Autres informations (en milliers d'euros)

Comptes combinés

Renseignements concernant les filiales et participations

Etat récapitulatif des placements et IFT

1 - Domaine d'activité de la société

LA SAUVEGARDE est une Société Anonyme au capital de 38 313 200 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 612 007 674 dont le siège social est sis au 148, rue Anatole France à Levallois-Perret (92).

Son activité consiste à pratiquer toutes opérations d'assurance et de réassurance des risques de toutes natures et leurs conséquences pécuniaires en France et dans tous pays.

LA SAUVEGARDE est régie par le Code des assurances.

En application de l'article R 321-1 du Code des assurances, LA SAUVEGARDE est agréée pour pratiquer en France les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 1/ Accidents
- 2/ Maladie
- 3/ Corps de véhicules terrestres
- 6/ Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 7/ Marchandises transportées
- 8/ Incendie et éléments naturels
- 9/ Autres dommages aux biens
- 10/ Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- 12/ Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 13/ Responsabilité civile générale
- 16/ Pertes pécuniaires diverses
- 17/ Protection juridique
- 18/ Assistance.

2 - Faits marquants de l'exercice

2.1 - Modifications réglementaires

A effet du 1er janvier 2016, les dispositions liées à la mise en place de Solvabilité 2 sont entrées en vigueur selon le décret 2015-513 du 7 mai 2015 pour les entreprises d'assurance et de réassurance régies par le Code des assurances. Ce décret est pris en application des articles créés par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 et comprend les mesures réglementaires nécessaires à la transposition dans le droit français de la Directive européenne 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance à Solvabilité 2. Il met en cohérence les dispositions comptables avec les dispositions législatives qui confient à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) la définition des prescriptions applicables à la comptabilité en normes sociales des opérations d'assurance et de réassurance.

Les dispositions législatives et réglementaires de nature comptable ont été regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances sauf particularité.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Les dispositions comptables portant sur les comptes annuels des entreprises d'assurance ont été transférées dans le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 homologué par arrêté du 28 décembre 2015 et modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016. Ce transfert a été réalisé à prescription comptable constante à quelques adaptations concernant la suppression du mécanisme de la réserve de capitalisation.

A défaut de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, est applicable.

2.2 - Réserve de capitalisation

L'article 19 du décret 2015-513 du 7 mai 2015 met fin au mécanisme de la réserve de capitalisation. Le montant de cette réserve au 31 décembre 2015 a fait l'objet d'une résolution à l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2016 qui l'affecte au poste « autres réserves » à effet du 1^{er} janvier 2016.

2.3 - Evénements climatiques

Dans la continuité des années précédentes, l'exercice 2016 a connu des événements climatiques parmi lesquels des inondations, des épisodes de grêle et de tempêtes qui ont frappé le territoire français principalement en février, en mai et juin.

Le coût global de ces événements s'élève à 4,33 millions d'euros.

Après prise en compte de la récupération en réassurance au titre des garanties climatiques, l'impact global est ramené à 2,18 millions d'euros.

La provision pour égalisation sur ces événements a été dotée de 0,37 million d'euros.

3 - Principes et méthodes comptables

3.1 - Principes comptables et changement de méthode et de présentation du bilan

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.
- Le changement de méthode comptable relatif aux titres amortissables classés en R 343-10 du Code des assurances, n'a pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice.
- La présentation des comptes bancaires au bilan a été modifiée en 2016. La répartition des comptes bancaires à l'actif et au passif du bilan est réalisée par compte bancaire et non plus par établissement bancaire dans le cadre d'une harmonisation de pratiques Covéa.

3.2 - Description des méthodes comptables

3.2.1 Opérations d'assurance non-vie

3.2.1.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations et de ristournes, et aux primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.2.1.2 Provisions pour primes non acquises et Provision pour risques en cours (Articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement 2015-11 ANC, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relative à la couverture de risques du ou des exercices suivants. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais d'administration et les frais d'acquisition imputables à l'exercice), susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises.

3.2.1.3 Sinistres (Articles 143-9, 143-10, 143-11, et 143-16 du règlement 2015-11 ANC et R 343-4 du Code des assurances)

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

• **Provisions pour sinistres :**

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- **des provisions pour sinistres connus**

Provision pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques (RC Matériel, Dommages ...) les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes au dossier.

- **des provisions pour sinistres à payer non survenus ou survenus déclarés tardivement après la date d'inventaire**

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

- **une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes**

Elle est destinée à couvrir les frais internes et externes qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré. Les frais de gestion des sinistres de chaque segment de marché sont rapportés à la charge « sinistres » de l'exercice considéré, ce ratio déterminant le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

• **Prévisions de recours :**

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

• **Provision mathématique de rentes non-vie (Articles 142-4, 143-1, 143-2, 143-3, 143-12 du règlement 2015-11 et R 343-7 1° du Code des assurances) :**

La provision mathématique de rentes correspond aux rentes de responsabilité civile ou de dommage corporel mises à la charge de l'assureur suite à un accident en IARD et non encore payées. Elle est calculée par actualisation de l'engagement de l'entreprise. Une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés à cet engagement est comptabilisée.

3.2.1.4 Frais d'acquisition (Article 151-1 du règlement 2015-11 ANC et L 113-15-2 du Code des assurances)

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge dans l'exercice compte tenu de la durée restant à courir des contrats et au maximum sur 5 exercices. Ils sont déterminés par application, sur le montant des primes non acquises, du rapport entre les frais d'acquisition, constatés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provision pour annulations.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

L'assiette de primes non acquises tient compte des probabilités de résiliation visées à l'article L 113-15-2 du Code des assurances.

3.2.1.5 Provisions pour égalisation (Articles 143-19 et 143-20 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 6° du Code des assurances)

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes à certains risques cycliques ou aléatoires (événements climatiques et attentats terroristes). Les conditions de calcul sont fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 ainsi que les décrets n° 75-768 et 86-741 et l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

Les dotations annuelles non absorbées par des pertes techniques nettes ultérieures sont réintégrées dans le bénéfice fiscal de la onzième année suivant l'exercice de dotation.

3.2.2 Opérations de réassurance

3.2.2.1 Acceptations (Article 343-8 du Code des assurances)

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

3.2.2.2 Cessions (Articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

3.2.2.3 Titres remis en nantissement des réassureurs

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

3.2.3 Placements

3.2.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.2.3.1.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les terrains et constructions sont comptabilisés conformément aux articles 213-8 et suivants du règlement 2014-03.

Conformément à l'avis n° 2005-D du 1^{er} juin 2005 du Comité d'urgence et à l'article 214-4 du règlement 2014-09 relatifs à la méthode des composants, LA SAUVEGARDE a appliqué cette méthode sur son parc immobilier.

À partir des données techniques de la Direction Immobilière et sur la base d'une typologie d'immeubles Haussmanniens et récents, quatre natures de composants ont été déterminées :

- la structure,
- le clos et couvert,
- les installations techniques,
- le second œuvre.

Répartition par composant de la construction

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX PRE 1945	HABITATIONS ET BUREAUX POST 1945 (HORS IGH)
Structure	De 47,67 % à 50 %	De 45 % à 50 %
Clos et couvert	De 14,82 % à 15 %	De 10 % à 19,97 %
Installations techniques	De 13,24 % à 20 %	De 18,24 % à 20 %
Second œuvre	De 15 % à 24,27 %	De 16,79 % à 20 %

Durée d'amortissement

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX PRE 1945	HABITATIONS ET BUREAUX POST 1945 (HORS IGH)
Structure	De 100 à 120	De 80 à 100
Clos et couvert	De 35 à 40	De 30 à 40
Installations techniques	De 25 à 27	De 25 à 27
Second œuvre	De 15 à 23	De 15 à 23

Conformément à l'avis 2003.E du règlement 2014-03, la méthode prospective a été appliquée consistant simplement à affecter aux composants identifiés leur valeur nette comptable au 1er janvier 2005 sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements sont calculées par rapport à la durée résiduelle des composants.

Les frais d'acquisition sont constatés en charges.

Les charges financières liées aux financements des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Entre deux expertises, elles font l'objet d'une actualisation annuelle, certifiée par un expert accepté.

Les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une évaluation interne chaque année.

3.2.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Les titres perpétuels "callable" sont classés en R 343-10. Cette position résulte de l'évolution du comportement de ces titres sur le marché et de recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Conformément à l'article 121-9 du règlement 2015-11, l'option d'une comptabilisation en R 343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car, en pratique, cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

3.2.3.1.3 Obligations indexées sur l'inflation

Conformément à l'article 122-3 du règlement 2015-11, le gain ou la perte lié à l'indexation sur l'inflation est comptabilisé en résultat financier.

3.2.3.1.4 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissements à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

3.2.3.2 Dépréciations

3.2.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ces obligations peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque avéré de crédit (l'émetteur) conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement 2015-11.

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Leur dépréciation suit les règles des placements cotés ou non cotés.

En ce qui concerne les obligations R 343-10, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée par rapprochement avec les principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire avec la notion de risque avéré de crédit en conformité avec l'article 123-7 du règlement 2015-11.

3.2.3.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

En principe, une dépréciation est constatée à l'actif ligne à ligne si elle a un caractère durable.

3.2.3.2.2.1 Placements immobiliers

Principe de valorisation et de dépréciation :

La valorisation des immeubles de placements est déterminée au ligne à ligne sur la base d'expertises externes immobilières quinquennales révisées chaque année ou à la valeur de marché en cas de signature d'un compromis de vente à la clôture de l'exercice. Cette valeur est comparée à la valeur nette comptable de chaque actif immobilier et la perte de valeur éventuelle est observée selon la typologie des actifs et selon un critère de dépréciation durable.

La typologie des actifs immobiliers dans le patrimoine de l'entreprise permet de distinguer :

1 - les actifs immobiliers d'exploitation (siège, bâtiments administratifs, bureaux)

Considérant que ces biens ont une valeur d'utilité pour l'entreprise, les moins-values constatées les cas échéant ne donnent pas lieu à dépréciation.

2 - les actifs immobiliers de placement

Lorsque la valeur d'expertise est inférieure à la valeur nette comptable, il existe alors un indice de perte de valeur et un test de dépréciation est alors réalisé en calculant la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur actuelle reste inférieure à la valeur comptable pour un montant significatif.

3 - les actifs immobiliers détenus à travers des sociétés immobilières

Les parts ou actions de sociétés immobilières détenues majoritairement sont évaluées sur la base de l'actif net réévalué de la société compte tenu de la valorisation de leur patrimoine immobilier expertisé chaque année.

Un expert central agréé par l'ACPR rédige un rapport sur leur valorisation.

Les SCI détenues minoritairement font également l'objet d'évaluation sur la base de leur actif net réévalué.

Le cas échéant des provisions sont constituées si la valorisation des titres est inférieure à leur valeur comptable.

Le critère de durabilité a été déterminé par rapport à la stratégie de l'entreprise pour des biens destinés à être détenus dans une perspective long terme.

3.2.3.2.2.2 Placements financiers non cotés

Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne qui tient compte de la situation nette de la société et de ses perspectives. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

3.2.3.2.2.3 Placements financiers cotés

Il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne à ligne, si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement fait apparaître une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. Il vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes. Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire le cas échéant.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché, si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement ce placement ;
- sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

La société n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements. En conséquence, les titres présumés dépréciés ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché.

3.2.3.2.2.4 Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values d'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances est définie à l'article R 343-7 7° du même code. Les modalités de constitution de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-5 du Code des assurances. Les modalités d'étalement de la charge constituée par la dotation de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-6 du Code des assurances.

Ces dispositions sont sans effet sur les comptes.

3.2.3.3 Produits des placements (Article 337-7 du règlement 2015-11)

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers et les revenus des placements financiers.

Les autres produits de placements intègrent les reprises sur les provisions d'actifs financiers (titres non cotés et créances financières en particulier) et les produits de différence de remboursement.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

3.2.3.4 Charges des placements (Plan comptable Article 322-1 du règlement 2015-11)

Les frais de gestion financière comprennent les charges des immeubles de placement, la quote-part de perte des SCI affectée à l'associé, les frais par destination internes et externes correspondant au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges des placements concernent les amortissements des immeubles de placement et les dotations aux provisions des actifs financiers.

3.2.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cessions de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

3.2.3.6 Produits des placements alloués

La part des produits nets de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé par l'annexe à l'article R 337-11-e du règlement 2015-11.

3.2.3.7 Présentation du résultat financier

D'une manière générale ont été classés en résultat financier les charges et les produits :

- directement liés aux placements inscrits en classe 2 ;
- indirectement liés aux placements (produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales);
- les dépréciations sur les filiales en compte courant et en risque.

Les plus et moins-values liées aux autres immobilisations figurent en résultat non technique.

3.2.4 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.5 Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur. Aucune charge d'impôt différé n'est comptabilisée pour tenir compte des différences temporaires résultant de modalités différentes de prise en compte de certaines pertes ou charges ou de certains produits ou profits entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

A compter du 1^{er} janvier 2008, LA SAUVEGARDE fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est la société tête de groupe.

3.2.6 Affectation des charges par destination (Article 331-1 du règlement 2015-11)

Deux types de charges sont à distinguer :

- celles qui peuvent être imputées directement,
- celles qui sont communes à GMF ASSURANCES et à LA SAUVEGARDE.

- Charges imputées directement à LA SAUVEGARDE :

Il s'agit de frais qui sont affectés sur des activités d'assurance et de support.

- Charges communes à GMF ASSURANCES et à LA SAUVEGARDE :

Celles-ci sont traitées par le module de répartition de GMF ASSURANCES avant d'être facturées à LA SAUVEGARDE, cette répartition des charges entre les deux sociétés étant fonction de l'activité de chacune.

3.2.7 Engagements hors bilan des opérations des instruments financiers à terme

Législation applicable aux instruments financiers à terme :

Article 260-1 du règlement 2015-11 et règlement CRC n° 2002-09 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers par les entreprises.

Principes et méthodes comptables :

Les instruments financiers à terme de devises sont enregistrés dans la comptabilité hors bilan par contrepartie de comptes de positions de change de hors bilan puis sont soldés lors de la rupture ou du dénouement de la stratégie. Les appels de marge sont comptabilisés dans un compte spécifique de stratégie de rendement en compte de régularisation et les intérêts sur ces appels sont enregistrés en produits des placements. Les pertes sont comptabilisées en écarts de change réalisés dans les produits des placements. Aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice.

3.2.8 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

4 - Notes sur le bilan

Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

Mouvements - Actifs incorporels

	Valeur brute 01/01/16	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/16
Droit au bail	8		8		
Total	8		8		

	Amortissements et dépréciations 01/01/16	Dotation aux amortissements et dépréciations	Reprise d'amortissements et dépréciations	Transferts	Amortissements et dépréciations 31/12/16
Droit au bail					
Total					

Valeur nette	8		8		
---------------------	----------	--	----------	--	--

Mouvements - Placements

	Valeur brute 01/01/16	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/16
Terrains et constructions	21 675	388			22 063
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2 199	1	557		1 642
Autres placements	371 023	210 605	216 303		365 325
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1		1		1
Total	394 899	210 994	216 861		389 031

	Amortissements et dépréciations 01/01/16	Dotation aux amortissements et dépréciations	Reprise d'amortissements et dépréciations	Transferts	Amortissements et dépréciations 31/12/16
Terrains et constructions	5 118	345			5 463
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation					
Autres placements					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total	5 118	345			5 463

Valeur nette	389 781	210 649	216 861		383 568
---------------------	----------------	----------------	----------------	--	----------------

Etat des échéances des créances

Créances	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total brut	Dépréciations	Valeurs nettes
Autres immobilisations financières		6		6		6
Créances nées d'opérations d'assurance directe	54 019	4 153	61	58 233	229	58 004
Créances nées d'opérations de réassurance	11 553			11 553		11 553
Etat, organismes sociaux	1 186			1 186		1 186
Débiteurs divers	2 962	539	36	3 537	519	3 018
Filiales	4 350	166		4 516		4 516
Produits à recevoir	2 153			2 153		2 153
Charges constatées d'avance	10			10		10
Intérêts et loyers non échus	3 620			3 620		3 620
Divers	480			480		480
Total	80 338	4 857	97	85 293	747	84 546

Comptes de régularisation

	Valeur brute 01/01/16	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/16
Intérêts et loyers acquis non échus	4 193	50 429	51 003		3 619
Frais d'acquisition reportés	9 248	9 099	9 248		9 099
Charges constatées d'avance	12	24	27		9
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	1 420	16 241	16 260		1 401
Produits à recevoir	667	564			1 232
Total	15 540	76 358	76 538		15 360

	Amortissements 01/01/16	Dotation aux amortissements	Reprise d'amortissements	Transferts	Amortissements 31/12/16
Comptes de régularisation					
Total					
Valeur nette	15 540	76 358	76 538		15 360

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Capitaux propres

	01/01/16	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/16	Après affectation
Capital	38 313				38 313	38 313
Primes d'émission	2 632				2 632	2 632
Primes de fusion	6 802				6 802	6 802
Total I	47 747				47 747	47 747
Autres réserves	898		37 961		38 859	38 859
Réserve de capitalisation	37 961			37 961		
Total II	38 859		37 961	37 961	38 859	38 859
Report à nouveau	66 400	6 627			73 027	54 686
Résultat de l'exercice	6 627	-6 627		18 341	-18 341	
Total III	73 027			18 341	54 686	54 686
Total général I + II + III	159 633		37 961	56 302	141 291	141 291

Composition de l'actionariat

Sociétés	Titres	Valeurs	Droits de vote
COVÉA COOPÉRATIONS	1 198 328	19 173 248	50,04 %
GMF ASSURANCES	1 195 908	19 134 528	49,94 %
Autres	339	5 424	0,01 %
Total	2 394 575	38 313 200	100,00 %

Valeur nominale de l'action : 16 euros.

Provisions

	01/01/16	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/16
Provisions pour litiges	37		15	22
Total	37		15	22

État des échéances des dettes

Dettes	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 435	874	9	5 318
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 044			1 044
Dettes envers les établissements de crédit	4 901			4 901
Emprunts, dépôts et cautionnements		104		104
Dépôts en espèces reçus des cessionnaires	3 567			3 567
Etat, organismes sociaux	2 247			2 247
Créditeurs divers	413	227		640
Filiales	502	58		560
Produits constatés d'avance	110			110
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	4 674			4 674
Total	21 892	1 263	9	23 163

Comptes de régularisation

	01/01/16	Entrées dotations	Sorties reprises	31/12/16
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	4 218	456		4 674
Produits constatés d'avance	25	84		110
Total	4 243	540		4 784

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Analyse des provisions techniques non-vie

	2016			2015		
	Brut	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Net	Brut	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Net
Provisions pour primes émises non acquises	51 344	48	51 297	51 591	313	51 278
Provisions pour risques en cours	15 652		15 652	7 413		7 413
Provisions pour sinistres	294 227	83 661	210 566	275 592	82 941	192 651
Prévisions de recours	-11 683		-11 683	-10 194		-10 194
Autres provisions techniques	49 790		49 790	51 440	4 240	47 200
Provision pour égalisation	7 870		7 870	7 367		7 367
Total général	407 200	83 709	323 491	383 209	87 494	295 715

En application de l'Article A 141-1 du règlement 2015-11 ANC, les provisions techniques doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés ou des bénéficiaires de contrats.

Passifs subordonnés

Il n'existe aucune dette subordonnée au bilan de la Compagnie à la clôture.

Provisions techniques (montants nets de recours encaissés ou prévus)

	2016	2015
Provisions pour risques en cours	15 652	7 413
Prévisions de recours à encaisser	11 683	10 194
Provisions pour sinistres à l'ouverture	265 284	226 815
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs	57 524	37 590
Provisions sinistres clôture sur exercices antérieurs	192 495	183 720
Boni / Mali	15 265	5 505

Opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Titres						
Parts, actions				8 499		8 499
Créances						
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 616		1 616			
Créances nées d'opérations de réassurance	595		595			
Autres créances (filiales)	2 627		2 627	1 722		1 722
Dettes						
Dettes nées d'opérations de réassurance	149		149			
Autres dettes (filiales)	399		399	8		8

Actifs et passifs en devises

	Actifs en devises	dont différence de change	Passifs en devises	dont différence de change
Dollar US				
Franc Suisse	2			
Livre Sterling	1 414	30		
Autres devises	92			
Total	1 508	30		

Conformément à l'Article A 241-1 du règlement 2015-11 ANC, sont considérés, entre autres, comme opérations en devises :

- les mouvements d'actifs monétaires et règlements en devises. Il s'agit du cas particulier des achats de titres en devises sur les marchés à l'étranger et sur le marché français ;
- les créances et dettes libellées en devises ;
- les provisions techniques libellées en devises en application de l'Article R 343-2 du Code des Assurances.

En l'occurrence, un cas d'exception échappe à cette règle :

Les opérations portant sur des titres représentatifs d'une participation lorsque ces titres ont vocation à être détenus de manière durable en raison de liens à caractère stratégique existant avec la société émettrice, et que la possession de ces titres permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en exercer le contrôle (Article 242-2 du règlement 2015-11 ANC).

Engagements hors bilan

	31/12/16			31/12/15		
	Entreprises liées	Avec lien de participation	Autres	Entreprises liées	Avec lien de participation	Autres
Engagements reçus hors réassurance						
Avals, cautions et crédit-bail			52			52
Engagements donnés						
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	115		115	115		115
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires			73 271			62 660
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution						
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						
Autres valeurs détenues pour compte de tiers						
Encours d'instruments financiers à terme						

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Informations sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

	Année d'inventaire	Année de survenance				
		2012	2013	2014	2015	2016
2014	Règlements	65 672	67 764	49 347		
	Provisions	12 600	25 813	61 461		
	Total des sinistres (S)	78 272	93 577	110 808		
	Primes acquises (P)	105 979	115 944	123 914		
	Pourcentage (S/P)	73,86 %	80,71 %	89,42 %		
2015	Règlements	68 424	72 377	70 933	49 400	
	Provisions	10 148	15 469	30 656	81 564	
	Total des sinistres (S)	78 572	87 846	101 590	130 964	
	Primes acquises (P)	106 019	115 674	124 916	126 914	
	Pourcentage (S/P)	74,11 %	75,94 %	81,33 %	103,19 %	
2016	Règlements	70 190	74 402	76 187	70 038	49 141
	Provisions	9 288	14 264	20 434	58 463	89 956
	Total des sinistres (S)	79 478	88 666	96 621	128 501	139 097
	Primes acquises (P)	106 103	115 852	124 382	127 734	128 993
	Pourcentage (S/P)	74,91 %	76,53 %	77,68 %	100,60 %	107,83 %

Produits et charges des placements

	Dans les entreprises liées			Autres			Total		
	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	Net
Revenus des participations (Art. 20 décret du 29/11/83)	784		784	569		569	1 353		1 353
Revenus des placements immobiliers				1 093	910	184	1 093	910	184
Revenus des autres placements				12 438	2 335	10 103	12 438	2 335	10 103
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)		212	-212					212	-212
Revenus financiers = total poste III 3	784			14 100			14 884		
Frais financiers = total poste III 5		212			3 245			3 457	
Total produits et charges des placements			572			10 855			11 427

Ventilation des primes brutes par zones géographiques

	2016	2015
France	129 310	129 426
CEE (hors France)	467	467
Total primes brutes	129 776	129 893

Mouvements de portefeuille

	2016	2015
Entrées	Néant	Néant
Sorties	Néant	Néant

Analyse des charges par nature et par destination

Charges par nature	2016	2015
Impôts et taxes	644	763
Commissions d'assurance directe	3 494	3 640
Commissions d'acceptation	11	11
Services extérieurs (1)	42 949	43 432
Dépréciations d'exploitation	25	17
Moins values sur cession d'éléments d'actifs	8	0
Produits accessoires	-2 161	-2 856
Total	44 968	45 006

(1) Dont honoraires des commissaires aux comptes pour 72 milliers d'euros en 2016.

Charges par destination	2016	2015
Frais d'acquisition (hors variation des frais d'acquisitions reportés)	21 288	21 819
Frais d'administration	9 169	8 651
Frais internes de gestion des sinistres	9 275	9 853
Frais internes de gestion financière	171	175
Frais externes de gestion financière	54	135
Autres charges techniques	4 979	4 420
Autres charges non techniques	32	-47
Total	44 968	45 006

Analyse des produits et charges non techniques

Produits non techniques	2016	2015
Reprise sur dépréciation des actifs circulants	4	8
Reprise sur provision réserve de capitalisation IS		30
Reprise sur provision pour litiges		
Reprise de provision sur risque fiscal	15	15
Autres produits		15
Total	19	68

Charges non techniques	2016	2015
Frais de traitements bancaires		-49
Dépréciations des actifs circulants		
Dotation sur provision réserve de capitalisation IS		1
Provisions pour litiges		
Autres charges	8	-15
Contrôle fiscal		
Autres dépréciations	25	16
Total	33	-47

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Analyse des produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	2016	2015
Autres produits exceptionnels		
Total		

Charges exceptionnelles	2016	2015
Autres charges exceptionnelles		
Total		

Analyse de la charge d'impôt

	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Afférents aux opérations ordinaires	45	-30	15
Afférents aux produits et charges exceptionnels			
Total	45	-30	15

Impôts différés

	2016	2015
A. Actif (réintégrations donnant lieu à déduction ultérieure)		
Provisions réintégrées dans l'exercice	12 566	9 878
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	3 429	4 596
Total base impôt différé actif	15 995	14 474
B. Passif (déductions donnant lieu à réintégration ultérieure)		
Frais d'acquisition reportés	9 099	9 248
Base de retour sur à bénéfice futur qui entraîne un reversement à la SGAM		
Total base impôt différé passif	9 099	9 248
C. Calcul de l'impôt différé au taux de Droit Commun		
Base impôt différé actif	15 995	14 474
Base impôt différé passif	9 099	9 248
Solde	6 897	5 226
Impôt différé au taux de Droit Commun	2 375	1 799
D. Impôt différé à taux réduit		
Moins-value nette à long terme		
Impôt différé à taux réduit		
E. Impôt latent (impôt réalisé en cas de cession de titres)		
Base	207	438
<i>Dont base à court terme hors groupe</i>	4	
<i>Dont base à hors terme hors groupe</i>	204	438
Impôt latent	-41	-86
F. Impôt différé sur déficits reportables		
Déficits fiscaux reportables	26 708	10 029
Réallocation sur déficits reportables	-7 387	-7 387
Déficits fiscaux non réalloués	19 321	2 642
Impôt différé au taux de Droit Commun	6 652	910
Impôt différé au taux de Droit Commun	8 986	2 623

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Résultat technique non-vie par catégorie

	Dommages corporels individuels	Dommages corporels collectifs	R.C. des véhicules terrestres à moteur	Dommages subis par les véhicules terrestres à moteur	Total véhicules terrestres à moteur	Dommages aux biens des particuliers
	[cat. 20]	[cat. 21]	[cat. 22]	[cat. 23]	[cat. 22-23]	[cat. 24]
Primes acquises	5 920	8 092	32 428	36 754	69 182	35 235
Primes	5 986	7 762	32 247	36 473	68 720	35 714
Variation des primes non acquises	66	-329	-181	-281	-462	479
Charges des prestations	2 011	5 489	78 985	24 536	103 521	20 624
Prestations et frais payés	1 592	5 917	29 256	23 669	52 925	22 128
Charges des provisions pour prestations et divers	419	-428	49 729	868	50 596	-1 503
A - Solde de souscription	3 908	2 603	-46 557	12 217	-34 340	14 611
Frais d'acquisition	1 688	917	5 397	6 284	11 681	5 473
Autres charges de gestion nettes	1 048	983	2 156	2 484	4 640	3 416
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 736	1 900	7 552	8 768	16 321	8 889
Produits des placements	255	268	4 170	816	4 986	1 741
Participation aux résultats						
C - Solde financier	255	268	4 170	816	4 986	1 741
Part des réassureurs						
- dans les primes acquises	2	197	3 219	2 509	5 729	2 101
- dans les prestations payées		18	10 421	177	10 598	2
- dans les charges des provisions pour prestations		1	4 728	-42	4 686	
- participation aux bénéfices		49		179	179	
- commissions reçues des réassureurs		43		136	137	11
D - Solde de réassurance	-2	-85	11 931	-2 059	9 872	-2 088
Résultat technique [A - B + C + D]	1 424	885	-38 009	2 206	-35 803	5 375
Hors Comptes						
PENA clôture	2 772	2 911	12 369	13 791	26 159	16 305
PENA ouverture	2 706	3 240	12 549	14 072	26 621	15 827
Provisions de sinistres à payer clôture	6 874	6 623	184 193	16 836	201 030	39 124
Provisions de sinistres à payer ouverture	6 491	7 051	149 246	15 969	165 215	39 829
Autres provisions techniques clôture	36	29	46 592		46 592	8 705
Autres provisions techniques ouverture		29	31 810		31 810	9 503

Dommmages aux biens des professionnels	Dommmages aux biens agricoles	Dommmages aux biens	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	PJ Assistance Pertes pécuniaires diverses	Transport	Constructions Dommmages	Acceptations en France	Total général
[cat. 25]	[cat. 26]	[cat. 24-26]	[cat. 27]	[cat. 28]	[cat. 29-31]	[cat. 34]	[cat. 35]		
4 017		39 252	4 062	797	1 959	269	16	474	130 023
4 018		39 732	4 109	763	1 959	272		474	129 776
1		480	46	-34	0	3	-16		-247
-4 566		16 058	3 269	-4 510	1 126	136	10	2 145	129 256
836		22 964	2 611	1 360	1 261	168	48	16 173	105 019
-5 403		-6 906	658	-5 870	-135	-32	-38	-14 028	24 237
8 584		23 194	793	5 307	832	133	6	-1 671	767
585		6 058	634	141	275	43			21 437
840		4 255	410	241	413	28		11	12 030
1 425		10 314	1 043	382	689	71		11	33 467
298		2 039	120	251	26	5	3		7 953
298		2 039	120	251	26	5	3		7 953
290		2 391	2 098	116		14			10 546
		2	1 640	488				3 742	16 488
			815	-5 188				-3 836	-3 521
									228
		11	120						311
-290		-2 377	477	-4 817		-14		-93	2 960
7 167		12 542	348	359	170	53	9	-1 774	-21 787
1 148		17 454	1 782	77	1	116	72		51 344
1 147		16 974	1 736	111	2	113	88		51 591
7 218		46 342	5 825	4 495	897	39	7	10 413	282 544
12 621		52 450	5 263	3 341	1 032	71	44	24 441	265 398
		8 705	123	17 825	2				73 312
		9 503	27	24 849	2				66 220

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Autres informations (en milliers d'euros)

Comptes combinés

Les comptes de la Société LA SAUVEGARDE sont inclus, par la méthode de l'intégration globale, dans les comptes combinés de la SGAM Covéa (86-90 rue Saint-Lazare - 75009 Paris).

Renseignements concernant les filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue
----------	---------	---	--

A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication

1. FILIALES (détenues à plus de 50 %)

SCI 36 BD SAINT MARCEL	PARIS 9ème	329914436	1	99,50%
------------------------	------------	-----------	---	--------

2. PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 %)

B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication

Filiales françaises

Filiales étrangères

Participations dans les sociétés françaises

Participations dans les sociétés étrangères

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
brute	nette						
6 538	6 538	1719		970	763	633	Dividendes comptabilisés
54	54			115			

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

Etat récapitulatif des placements et IFT (En milliers d'euros)

I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 063	16 600	42 482
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	15 359	15 359	22 398
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	17 184	17 184	33 549
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 541	6 541	6 542
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	327 658	324 605	354 852
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
6. Prêts hypothécaires			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7. Autres prêts et effets assimilés			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	1	1	1
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8), cautionnements en espèces et autres placements	6	6	6
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT anticipations de placement			
IFT stratégies de rendement			
IFT autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	388 811	380 295	459 829
Dont total des IFT			
Dont total des placements	388 811	380 295	459 829

I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
a) dont :			
Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	327 658	324 605	354 852
Dont décote non encore amortie		1 306	
prime de remboursement non reprise		5 616	
Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	61 153	55 690	104 978
Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
b) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
Autres affectations ou sans affectation			
c) dont :			
Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE			
Placements et instruments financiers à terme hors OCDE			

II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation

III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017

	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Détail des terrains et constructions			
Immeubles d'exploitation			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Sous-total			
Autres immobilisations			
Droits réels	15 203	9 740	28 850
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	6 859	6 859	13 632
Sous-total	22 063	16 600	42 482
Total soit poste 3a terrains et constructions au bilan actif (comptes 21 et 22 , 28 et 29) en colonne valeur nette	22 063	16 600	42 482
Dont acomptes (avances non capitalisées aux sociétés immobilières non cotées)			



LA SAUVEGARDE
148, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret
612 007 674 RCS Nanterre
Tél. : 01 49 64 40 40

www.gmf.fr

